

2020 DNS

SÉRIES D'AUTOMNE 5 ET 6



INSTRUCTIONS DE COURSE

ET AVIS DE COURSE

Organisé par le Yacht Club de Pointe-Claire, Yacht Club de Beaconsfield et Yacht Club Royale St. Laurent
Lac St-Louis, Québec

Les dimanches, du 30 août, 2020 au 27 septembre, 2020

1. RÈGLES ET RÈGLEMENTS

- 1.1. Les courses seront régies par les règles définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2. En cas de conflit entre les langues, la version anglaise du RRS prévaudra.
- 1.3. La course a été organisée conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales relatives à COVID-19.
- 1.4. Les skippers sont responsables de décider de participer ou non, et de se conformer à toutes les règles applicables, y compris toutes les réglementations et directives COVID (voir Annexe 2)

2. ADMISSIBILITÉ ET ENTRÉE

- 2.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux des clubs membres de SLVYRA. Les bateaux doivent avoir un handicap SLVYRA et doivent enregistrer leurs bateaux sur le site SLVYRA.
- 2.2. Les bateaux éligibles doivent confirmer leur inscription en passant devant la poupe du bateau du comité de course avant le signal d'avertissement et en hélant le numéro et la division de voile du bateau.
- 2.3. Les bateaux peuvent être navigués selon trois divisions de quillards et une division de dérive centrale:

Division 1	Quillards ayant un handicap T / T à voile blanche de 1.000 ou plus
Division 2	Quillards ayant un handicap T / T de voile blanche inférieur à 1.000
Division 3	Quillards solitaires
Division 4	Dériveurs

Remarque: Les bateaux de course dans les divisions 1, 2 ou 4 doivent se conformer aux protocoles d'équipage FVQ Covid-19(voir annexe 2)

- 2.4. Tous les bateaux ne respectant pas l'une des divisions définies ou les protocoles Covid-19 seront soumis à la disqualification.
- 2.5. Les bateaux peuvent courir dans plus d'une division au sein d'une même série (ex. Div 2 et 3).
- 2.6. Les courses, à l'exception de la division Centerboard, doivent être de voile blanche uniquement. Aucun spinnaker n'est autorisé dans les divisions de quillards.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur <https://slvyra.com/fr/calendar/serie-distance-voisin/> et sur les panneaux d'affichage officiels du YCYC, du YCB et du YCRSTL.

4. MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE VOILE

- 4.1. Toute modification des instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour de son entrée en vigueur, sauf que toute modification du calendrier des courses sera publiée avant 20h00 la veille de son entrée en vigueur.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre seront affichés sur le mât de chaque club ou bateau de comité du club hôte.
- 5.2. Le comité de course du club hôte communiquera ces signaux à ses clubs voisins par portable et/ou VHF canal 68 afin que les mêmes signaux puissent être affichés dans chaque club.
- 5.3. Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, "1 minute" est remplacé par "pas moins de 30 minutes" dans le signal de course AP.

6. CALENDRIER DES COURSES

- 6.1. L'heure prévue du premier signal d'avertissement est 11h00.
- 6.2. Le club hôte est indiqué dans le calendrier ci-dessous.

ÉVÉNEMENT	NO. DE COURSE	DATE	SIGNAL D'AVERTISSEMENT	CLUB HÔTE
Séries 5	1 & 2	30 août	<i>11h 00</i>	YCPC
Séries 5	3 & 4	6 septembre		YCB
Séries 5	5 & 6	13 septembre		YCPC
Séries 6	1 & 2	20 septembre		YCB
Séries 6	3 & 4	27 septembre		YCPC

7. SÉQUENCE DE DÉPART

- 7.1. Le comité de course peut combiner des départs.

DIVISION	DRAPEAU DE CLASSE	CLASS	HEURE DE DÉPART
1	Mauve	Quillards ayant un handicap T / T à voile blanche de 1.000 ou plus	11h 05
2	Vert	Quillards ayant un handicap T / T de voile blanche inférieur à 1.000	11h 10
3	Blanc	Quillards solitaires	11h 15
4	Orange	Dériveurs	11h 20



8. ZONE DE COURSE

- 8.1 La zone de parcours sera située à environ 0,5 à 1,0 mille marin au sud du YCPC.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les schémas de l'annexe 1 illustre les parcours.

<u>PARCOURS</u>	<u>CODE DRAPEAU</u>
Parcours normal	Pas de Code Drapeau
Parcours raccourci	Pennant Numerique 2

- 9.2 Signaux de parcours raccourci- En plus des signaux visuels et sonores requis par RRS32.2 lors du raccourcissement d'un parcours, les informations peuvent également être diffusées sur VHF68.

10. MARQUES

- 10.1 Des marques de largage gonflables seront utilisées.

11. LE DÉPART

- 11.1. Les courses seront commencées en utilisant RRS26 avec le signal d'avertissement fait 5 (cinq) minutes avant le signal de départ.
- 11.2. La ligne de départ sera entre le mât du bateau du comité de course affichant un drapeau RC à l'extrémité tribord de la ligne et le côté parcours de la marque à l'extrémité bâbord.
- 11.3. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été émis doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.
- 11.4. Le comité de course, à sa discrétion, peut modifier l'ordre de départ des divisions indiqué ici. Un tel changement ne sera pas un motif de réparation. Cela modifie la règle 62.1 (a).
- 11.5. Un bateau qui ne démarre pas dans les 15 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS (n'a pas démarré) sans audition. Cela change RRS A9.

12. RAPPEL GÉNÉRAL

- 12.1. Dans le cas où un rappel général est signalé, les départs pour les divisions suivantes continueront et la division rappelée sera redémarrée 5 (cinq) minutes après le début de la dernière division. Cela change RRS29.2.

13. LA LIGNE D'ARRIVÉE

- 13.1. La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de fin de ligne (pin end).
- 13.2. Si cela est raisonnablement possible, un bateau qui n'est pas en course ne doit pas gêner un bateau qui est en course.

14. DÉLAIS

- 14.1. La limite de temps pour chaque division est de 30 (trente) minutes après que le premier bateau de cette division a fini le parcours.
- 14.2. Aucune course ne sera commencée après 15h00.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 15.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles en ligne et dans les bureaux des clubs. Les réclamations et demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées en remplissant le formulaire, sur un ordinateur ou un smartphone au plus tard à 22h30 du soir de l'incident, afin d'être considérées comme déposées. Chaque club doit avoir une liste de coordinateurs de protestation.
- 15.2. Des avis seront affichés sur le tableau d'affichage officiel de chaque club et en ligne, dans les 24 heures suivant leur dépôt pour informer les concurrents de l'heure, du lieu et de la date des audiences auxquelles ils sont parties ou nommés comme témoins.
- 15.3. Les avis de réclamation du comité de course seront affichés sur les panneaux d'affichage officiels et en ligne pour informer les bateaux conformément à la règle 61.1 (b).
- 15.4. Les demandes de notation peuvent être déposées à https://www.racingrulesofsailing.org/scoring_inquiries/new?event_id=450

16. RÉSULTATS

- 16.1. Chaque série et chaque division seront classées séparément.
- 16.2. Deux (2) courses doivent être complétées pour constituer une série.
- 16.3. Les bateaux faisant la course dans plus d'une division au sein d'une même série doivent avoir chaque division classée comme indiqué dans les parties 16.4, 16.5, 16.6.
- 16.4. Le pire résultat d'un bateau peut être exclu d'une série basé sur le tableau suivant:

Nombres de courses complétées dans une série	Nombres de résultats exclus
1	0
2	0
3	0
4	1
5	1
6	1

- 16.5 Un bateau qui est arrivé dans la zone de départ mais n'a pas pris le départ, n'a pas terminé, s'est retiré après avoir terminé ou a été disqualifié recevra des points égaux à un de plus que le nombre de bateaux qui sont arrivés dans la zone de départ. Un bateau qui n'est pas venu dans la zone de départ recevra des points égaux à deux de plus que le nombre de bateaux qui sont arrivés dans la zone de départ. Cela change RRS A9.SCORING
- 16.6 Les concurrents travaillant sur le bateau du comité de course recevront une moyenne de points pour cette course, en fonction de leurs points pour toutes les courses disputées dans la série.

17. RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

- 17.1. Un bateau qui se retire d'une course doit en aviser le comité de course dès que possible.
- 17.2 Les skippers solitaires doivent porter un gilet de flottaison.

18. PRIX

- 18.1. Des prix seront décernés, le 27 septembre, aux trois meilleurs bateaux de chaque division pour chaque série complétée. Les bateaux doivent avoir terminé au moins 2 courses dans leur division pour se qualifier pour un prix.

19. ASSURANCE

- 19.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile adéquate.

20. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

- 20.1. Les concurrents participent entièrement à leurs propres risques. Voir RRS 4, Décision de courir. Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels, les blessures corporelles, maladies ou la mort subis conjointement ou avant, pendant ou après la course de la série.



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

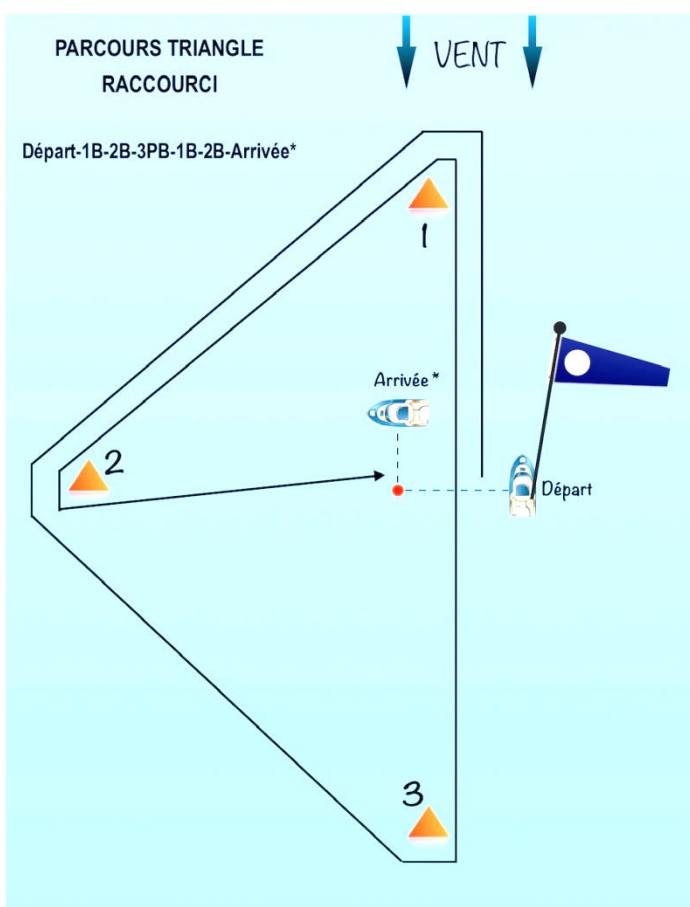
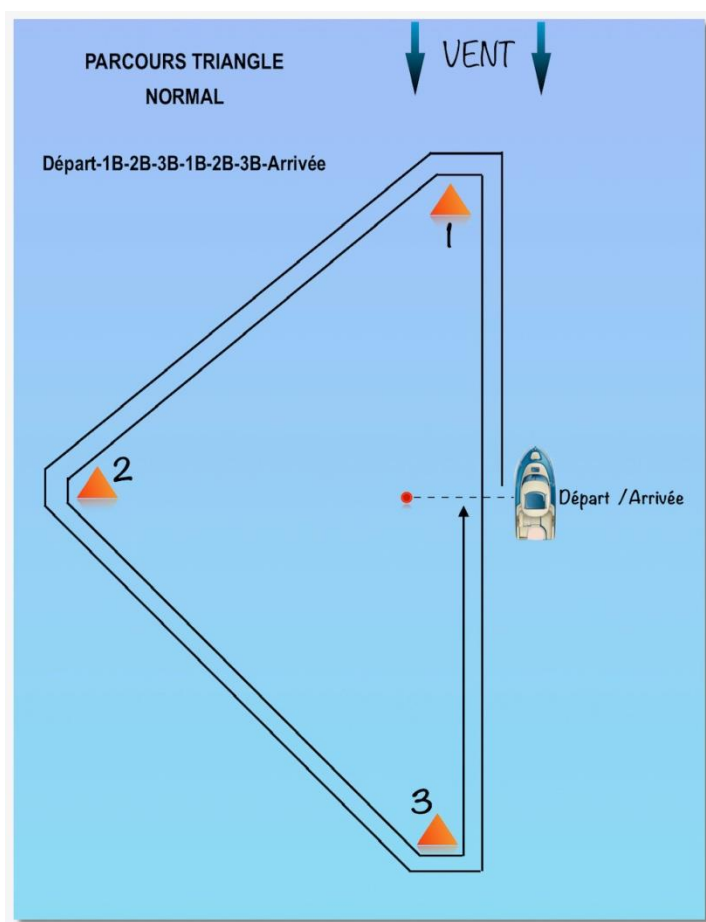
21.1. De plus amples informations sont disponibles en contactant les capitaines de flotte des clubs hôtes:

- YCPC - Frank Ferrara - pcycfleetcaptain@yahoo.com
- YCB - Philippe Dormoy - pdormoy62@gmail.com
- YCRSTL – Scott Morgan - scott@morgans.ca

Le succès de la série DNS ne serait pas possible sans le soutien de bénévoles dévoués, à la fois sur et hors de l'eau, engagés à organiser un événement de voile de haute qualité tout en offrant un environnement de course équitable et sûr pour les marins en compétition..

ANNEXE -1

PARCOURS NORMAL	PARCOURS RACCOURCI
Départ – 1B – 2B – 3B – 1B – 2B – 3B – Arrivée	Départ – 1B – 2B – 3B – 1B – 2B – Arrivée*



ANNEXE – 2

PROTOCOLES COVID-19

Les bateaux à équipage multiple évoluant dans les divisions 1, 2 et 4 doivent se conformer aux directives suivantes émises par la Fédération de Voile du Québec:

1. La principale directive vise à garantir le maintien de la distance physique dans son ensemble. Le nombre de membres d'équipage sur votre bateau (ne résidant pas à la même adresse résidentielle) doit permettre à tout le monde à bord de respecter à tout moment la distance de 2 mètres.

1.1. Sur les bateaux qui permettent la distance 2M, un contact court et sporadique inhérent à ce sport est acceptable si la distance 2M est temporairement interrompue pendant les manoeuvres. Pendant cette brèche, le temps cumulé ne doit pas dépasser quinze (15) minutes pour toute la journée ou la régata. Des stratégies devraient être mises en place pour minimiser le contact entre les individus (réduction de la taille de l'équipage, etc.).

1.2. Si vous décidez d'utiliser des masques pendant une course, ils seront considérés comme inefficaces lorsqu'ils sont mouillés (des éclaboussures, de la pluie, de la sueur, etc.).

2. Évitez au mieux le partage des équipements.

2.1. Si cela se produit, ayez des protocoles en place pour désinfecter l'équipement.

